Nom et prénom

Adresse

Date

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,

L'Assemblée Nationale et le Sénat viennent de se prononcer en faveur du Passeport dit "Sanitaire" et je ne comprends pas cette décision, je ne comprends pas que vous n'ayez pas voté contre.

Bien que ce projet de Passeport Sanitaire ait été habilement présenté comme un moyen d’exercer notre liberté de circulation, il représente une ingérence inédite dans nos libertés fondamentales, car il conduit indirectement à imposer à l’immense majorité des citoyens, sains et non susceptibles de mourir du COVID-19 :

●        soit un vaccin

●        soit d’innombrables tests de dépistage à présenter à de multiples occasions de nos vies en collectivité (transports, lieux de culture et d’éducation, restaurants, centres commerciaux, etc.), alors que les tests PCR ne sont pas et n'ont jamais été utilisés comme un outil de diagnostic. Leur validité en tant qu'outil de diagnostic a même été remise en question par l'OMS (<https://www.who.int/news/item/20-01-2021-who-information-notice-for-ivd-users-2020-05>).

Même avec les aménagements proposés par le Sénat, le pass sanitaire va entraîner une pression vaccinale.

Mettons la peur de côté et considérons les chiffres réels et les faits :

* Après plus d’un an de recul, la Covid serait complètement bénigne pour 95% de la population : 95% de la population est capable de contracter le virus, de s’immuniser naturellement et de contribuer à protéger le reste de la population
* Il est illusoire de chercher à faire disparaître le SarsCov2 car il est issu d’une grande famille de coronavirus, virus très mutables qui touchent à la fois les humains et les animaux. C’est d’ailleurs ce qui nous a été expliqué dès le début de l’épidémie et l’objectif des mesures liberticides était de faire baisser la pression hospitalière.
* Pour faire baisser la pression hospitalière, une solution réalisable serait de protéger les personnes les plus vulnérables pour éviter qu’elles ne soient hospitalisées
* Les personnes les plus vulnérables sont maintenant identifiées : personnes âgées et/ou avec plusieurs comorbidités. Elles représentent moins de 5% de la population, par prudence, arrondissons à 10%
* La France comptant environ 70 millions d’habitants, la vaccination de 7 millions devrait être suffisante

**A aujourd’hui plus de 20 millions de français ont été vaccinés, soit plus du double de ce qui apparait nécessaire pour relâcher la pression hospitalière.**

**Comment se fait il alors que les mesures liberticides soient maintenues ?**

**Et surtout quid du principe de précaution** **?** Les vaccins sont toujours en phases d'essais cliniques et il est prouvé qu'il y a eu, en France et dans le monde, des effets indésirables importants, même des décès, chez des personnes qui n'étaient pas à risque de mourir de la Covid19. De plus les personnes vaccinées peuvent être porteuses du virus et le transmettre.

Le Ministre de la Santé lui-même a écrit (texte complet ci-joint) :

"l’efficacité des vaccins n’est que partielle (...) Dès le stade des essais de ces vaccins il n’y avait donc pas de garantie d’immunité associée pour les personnes qui se le voyaient administré"

"l’efficacité des vaccins est devenue particulièrement contingente du fait de l’apparition de nouveaux variants (...) il semblerait que les vaccins actuellement autorisés en Europe et en France présentent une efficacité moindre contre le variant sud-africain"

"même lorsqu’il y a une efficacité sur les personnes concernées, en l’état des connaissances scientifiques, le vaccin ne les empêche pas de transmettre le virus aux tiers"

**Il serait intéressant de connaître parmi les personnes décédées depuis ce printemps quelle est la part de celles qui étaient vaccinées.**

Quelles garanties apportera alors le pass sanitaire?

De plus, face à ces absences de garanties, personne ne peut prédire les effets secondaires au-delà de un an. Des spécialistes internationaux expliquent des risques de mutations génétiques, de maladies auto-immunes et d'infertilité. Je vous prie de considérer le principe de précaution pour préserver la Santé d'une population saine et très majoritairement à faible risque de développer une forme grave de Covid. Je pense tout particulièrement aux enfants qui semblent être les prochains à pouvoir (devoir?) être vaccinés.

Enfin, des centaines de médecins en France, des milliers dans le monde, témoignent avoir soigné des patients atteints de la Covid, grâce à des plantes, des huiles essentielles, des vitamines comme la C et la D, du zinc, ou d'anciennes molécules (par exemple HCQ, azithromycine, ivermectine). Toutes ces solutions n'ont pas pu montrer leur efficacité en France car aucune étude n’a été proposée ; leur pertinence a pourtant été montrée par de nombreuses études dans le monde. Notamment sur l’Ivermectine : utilisée pour des milliers de personnes en préventif et en curatif, elle a réduit, selon les études, de 60 à 75% les complications graves et la mortalité, tout en ayant des risques d’effet iatrogène insignifiants (étude en pièce jointe). Prise ainsi en charge la Covid est une maladie guérissable qui ne nécessite pas de passeport sanitaire.

**Il n'y a donc à ce jour aucun motif valable pour justifier la mise en place d'un passeport dit "Sanitaire", permettant ainsi ouvertement la discrimination, en créant une catégorie de citoyens de seconde zone.**

**Ainsi se dessine, avec ce projet, une société d’apartheid, où des citoyens bien portants mais refusant de se soumettre au diktat imposé par la Commission Européenne, seront mis au ban de la société. Cela est inacceptable.**

**Pour rappel, les citoyens sont absolument et catégoriquement opposés à l’instauration d’un Passeport Sanitaire.** C'est le résultat de la consultation du CESE, qui démontre que plus de 7 personnes sur 10 sont très défavorables à la mise en place d'un passeport sanitaire. Les élus ont le devoir de représenter la voix des citoyens !

**Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, je vous prie d'user de tous les moyens encore possibles pour vous opposer à la mise en place d'un passeport sanitaire.**

Je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations